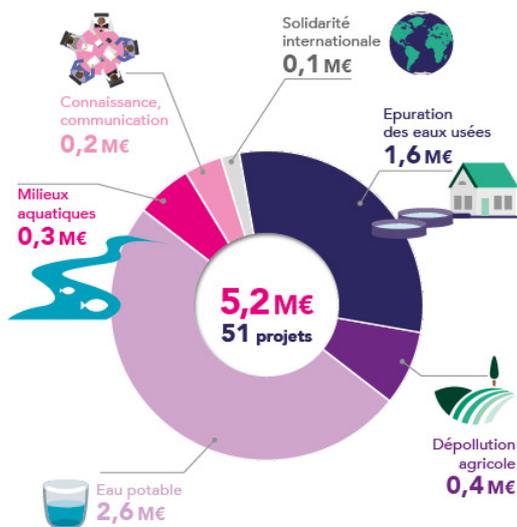


### Le chiffre : 5,2 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2019 en Corse pour des projets en faveur de l'eau

[Focus : 52 % des aides contribuent à l'adaptation au changement climatique]

#### 5,2 MILLIONS D'EUROS INVESTIS pour l'eau en Corse, en 2019

Source : agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



FOCUS sur l'adaptation au changement climatique, une priorité de l'agence de l'eau

52% des aides en 2019 contribuent à l'adaptation > soit 2,7 millions d'euros engagés en Corse pour :

Mieux partager et économiser l'eau



## SAUVONS L'EAU!



SauvonsLeau

www.eaurmc.fr



En 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **51 projets** portés principalement par les collectivités de Corse, les aidant ainsi à rattraper leur retard structurel en infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle leur a accordé **5,2\* millions d'euros d'aides financières** dont la moitié a soutenu directement les actions des territoires qui contribuent à s'adapter au changement climatique, un enjeu majeur du programme « Sauvons l'eau » 2019-2024 de l'agence de l'eau.

\*hors aide à la performance épuratoire

#### Les chiffres clés en Corse en 2019

**50 % des aides (2,6 M€)** sont consacrés à l'**alimentation en eau potable**, essentiellement pour la mise à niveau des équipements des collectivités en zone de revitalisation rurale,

**31 % (1,6 M€)** vont à la mise à niveau des **systèmes d'assainissement**, dont 0,5 M€ pour les stations d'épuration et 1,1 M€ pour les réseaux,

**8 % (0,4 M€)** bénéficient à la **réduction de la pollution d'origine agricole**, sous forme d'une enveloppe déléguée à l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) pour le reversement d'aides directes aux agriculteurs, en vue de soutenir des changements de pratiques (conversion à l'agriculture biologique à la parcelle) sur des territoires prioritaires en termes de restauration de la qualité de l'eau.

**6 % (0,3 M€)** visent à la **préservation et restauration des milieux aquatiques**.

#### Des projets remarquables en Corse au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

**Réduire les prélèvements d'eau dans le ruisseau de San Petru et améliorer la distribution en eau potable à Quenza**

La commune de Quenza, historiquement alimentée en eau à partir d'un canal d'irrigation issu d'une prise en rivière dans le ruisseau de San Petru, va construire un nouveau réservoir d'eau potable de 100 m<sup>3</sup> afin d'améliorer la distribution de l'eau en

période estivale de pointe. Le volume d'eau actuellement prélevé ne permet pas de respecter le débit minimum d'étiage du cours d'eau, et la prise d'eau ne peut donc pas être régularisée réglementairement. Par ailleurs, la qualité de l'eau prélevée nécessiterait l'installation d'une usine de potabilisation performante et coûteuse, la ressource étant vulnérable aux pollutions. La commune va également aménager des périmètres de protection des forages de Tubiana, Tafani, et Orsatti. L'équipement et le raccordement de forages, en substitution à la prise dans le canal, permettra d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et, in fine, rendra possible la régularisation réglementaire de la prise dans le San Petru. La commune va bénéficier d'une **aide de 289 400 euros de l'agence de l'eau** pour ces deux opérations.

### Réhabiliter et protéger des captages d'eau potable à Pastricciola

La commune de Pastricciola va améliorer son réseau d'eau potable qui date des années 1950/1960 et dont la vétusté est à l'origine d'importantes pertes en eau, mais aussi d'une distribution d'eau non conforme aux normes de potabilité. La commune va notamment mettre en place des périmètres de protection des 5 captages de sources (Vallone, A Gabia, Coda di Volpe, Tucarellu, et Bacchili) ainsi que des 2 forages (Pastricciola et Guigliazza) et réaliser un réservoir de 20 m<sup>3</sup> au hameau de Frassetu. Pour ces travaux indispensables à la distribution d'une eau conforme aux normes de potabilité, mais aussi pour optimiser la production des sources, la commune reçoit une **aide de 486 500 euros de l'agence de l'eau**.

### Remplacer une canalisation fuyarde jusqu'au réservoir de Piombello

Le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Cinarca et du Liamone va procéder au renouvellement de la conduite d'eau jusqu'au réservoir de Piombello d'une capacité de 1 600 m<sup>3</sup>. La pose de 750 ml de canalisation, permettra de réduire les fuites d'eau et d'améliorer le rendement des réseaux du littoral. L'agence de l'eau apporte une **aide de 211 400 euros**.

#### 52 % DES AIDES CONTRIBUENT A L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN CORSE, EN 2019

2019 est la première année du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau, consacré en priorité aux **actions d'adaptation au changement climatique**. L'objectif des 40% d'aides dédiés à cette thématique est largement dépassé avec **2,7 millions d'euros** engagés en 2019 en quasi-totalité pour **remettre à niveau les infrastructures d'alimentation en eau potable** et ainsi rationaliser l'utilisation de la ressource en eau et réduire les fuites sur les réseaux.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.*

#### CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini • 06 33 03 76 24 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com) & Stéphanie Bonnamour

• 06 60 58 45 45 / [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)